

**"SCI AUX BOUZIGUES"**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 50.000,00 €**  
**Siège social MONLAUR BERNET (32140), lieudit Aux Bouzigues**  
**R.C.S. : 884 972 001 TARBES**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 AOÛT 2020**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT,  
Le 30 Août 2020, à 17 heures,

Les associés de la Société Civile Immobilière "SCI AUX BOUZIGUES", en abrégé "SCI AUX BOUZIGUES", au capital de 50.000,00 €, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social à MONLAUR BERNET (32140), lieudit Aux Bouzigues, sur la convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick RIVALS née CAMPAGNE, gérante de la société.

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement :  
2501 PARTS numérotées de 2.500 à 5000, ci .....2.501 parts

Monsieur Renaud RIVALS est présent, il possède  
2500 PARTS numérotées de 1 à 2499.....2.500 parts

Elle constate que sont présents ou représentés à la réunion le nombre requis de parts sociales ainsi qu'il résulte de la feuille de présence ci-annexée

La présidente constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

**- ORDRE DU JOUR -**

- Autorisation à donner au gérant à l'effet de conclure un acte de prêt d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS, auprès de LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE ayant son siège social à BALMA (31113) 33-43 avenue Georges Pompidou ;

RR  
Anc

- Autorisation à donner au gérant à l'effet de conclure un acte d'acquisition moyennant le prix principal de CENT MILLE CINQ CENTS EUROS (100.500,00 euros), frais prévisionnels d'acquisition en sus s'élevant à la somme de DOUZE MILLE CENT CINQUANTE EUROS (12.150,00 €),

La Présidente rappelle que la "SCI AUX BOUZIGUES" envisage d'acquérir l'immeuble dont la désignation suit appartenant à :

Monsieur Franck Bernard Elie BOUE, Né à AUCH (32000) le 16 octobre 1975, époux de Madame Carole DUPOUTS, demeurant à PEYRET SAINT ANDRE (65230) lieu dit Laserolle.

ARTICLE 1 : Une ancienne maison d'habitation à rénover situé(e) à MONLAUR BERNET (32140), et ses dépendances attenantes et non attenantes, figurant au cadastre sous les relations suivantes.

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	1092	AUX SARROULETS	90 a 80 ca
	A	1335	AUX FACHATS	02 a 64 ca
	A	1572	AUX SARROULETS	43 a 78 ca
	A	1573	AUX SARROULETS	01 a 30 ca
	A	1574	AUX SARROULETS	12 a 24 ca
	A	1576	AUX SARROULETS	18 a 73 ca
	A	1637	AUX FACHATS	32 a 96 ca
	A	1639	AUX FACHATS	44 a 07 ca
	A	1832	BOUZIGUES	11 a 32 ca
	A	1833	BOUZIGUES	10 a 72 ca
	A	1834	BOUZIGUES	96 ca
	A	1839	BOUZIGUES	25 a 85 ca
	A	1837	BOUZIGUES	62 ca
	A	1835	BOUZIGUES	13 a 95 ca
Contenance totale				03 ha 09 a 94 ca

MONLAUR BERNET (Gers)

ARTICLE 2 : Un ensemble de parcelle agricoles situés à MONLAUR BERNET, figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	1621	AUX SARROULETS	11 a 72 ca
	A	1698	AUX BOUZIGUES	15 a 49 ca
	A	1699	AUX FACHATS	65 a 74 ca
	A	1841	AUX FACHATS	15 a 02 ca
Contenance totale				01 ha 07 a 97 ca

R/R

AR

La présidente fait part à l'assemblée que la société souhaiterait acquérir ledit immeuble au moyen d'un prêt d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €), conclu auprès de LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE, organisme financier susnommé, aux conditions suivantes :

Taux (hors TAEG) : 1,30 %

Durée : 180 mensualités

Montant de l'échéance : 1835,34 euros

TEG : 2,454 % soit un taux de 0,204 % par mois..

En conséquence, elle demande à l'assemblée de bien vouloir lui donner tous pouvoirs à l'effet de signer cet acte de prêt au nom et pour le compte de la société.

Elle demande par ailleurs à l'assemblée de bien vouloir lui donner tous pouvoirs à l'effet de signer l'acte d'acquisition, au nom et pour le compte de la société, dont les conditions sont les suivantes :

- Acquisition du bien immobilier moyennant la somme de CENT MILLE CINQ CENTS EUROS (100.500,00 €)

- Prêt auprès de LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE, aux conditions sus-énoncées..

A cet effet faire toutes déclarations, prendre tous engagements, se faire remettre tous titres et pièces, exiger toutes justifications, signer tous avant-contrat, actes et pièces.

Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution unique suivante figurant à l'ordre du jour :

RR

Anc

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Madame Annick RIVALS, à l'effet de conclure et signer, pour le compte de la société, un acte de prêt avec BANQUE POPULAIRE OCCITANE, en vue de financer l'acquisition par la société de l'immeuble sus désigné, aux conditions suivantes :

- Montant emprunté : TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €),
- Taux : 1,30 %,
- Durée : 180 mois,
- Garanties : Privilège de prêteur de deniers + hypothèque conventionnelle,

Elle lui donne également tous pouvoirs pour consentir toutes garanties hypothécaires ainsi que le cautionnement de tous les associés sur l'immeuble objet de l'acquisition à réaliser.

A cet effet faire toutes déclarations, prendre tous engagements, se faire remettre tous titres et pièces, exiger toutes justifications, signer tous avant-contrat, actes et pièces.

Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire, signature de l'acte valant décharge du mandataire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Madame Annick RIVALS, à l'effet de conclure et signer, pour le compte de la société, un acte d'acquisition avec Monsieur Franck Bernard Elie BOUE portant sur l'immeuble suivant :

MONLAUR BERNET (Gers)

**ARTICLE 1 :** Une ancienne maison d'habitation à rénover situé(e) à MONLAUR BERNET (32140), et ses dépendances attenantes et non attenantes, figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	1092	AUX SARROULETS	90 a 80 ca
	A	1335	AUX FACHATS	02 a 64 ca
	A	1572	AUX SARROULETS	43 a 78 ca
	A	1573	AUX SARROULETS	01 a 30 ca
	A	1574	AUX SARROULETS	12 a 24 ca
	A	1576	AUX SARROULETS	18 a 73 ca
	A	1637	AUX FACHATS	32 a 96 ca
	A	1639	AUX FACHATS	44 a 07 ca
	A	1832	BOUZIGUES	11 a 32 ca
	A	1833	BOUZIGUES	10 a 72 ca
	A	1834	BOUZIGUES	96 ca

AR

An

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	1839	BOUZIGUES	25 a 85 ca
	A	1837	BOUZIGUES	62 ca
	A	1835	BOUZIGUES	13 a 95 ca
Contenance totale				03 ha 09 a 94 ca

ARTICLE 2 : Un ensemble de parcelles agricoles situé sur la commune de MONLAUR BERNET (32140) figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	1621	AUX SARROULETS	11 a 72 ca
	A	1698	AUX BOUZIGUES	15 a 49 ca
	A	1699	AUX FACHATS	65 a 74 ca
	A	1841	AUX FACHATS	15 a 02 ca
Contenance totale				01 ha 07 a 97 ca

Moyennant le prix de CENT MILLE CINQ CENTS EUROS (100.500,00 €), en ce compris les honoraires dus à l'agence ABAFIM pour un montant TTC de DIX MILLE EUROS (10.000,00 €), frais prévisionnels d'acquisition en sus s'élevant à la somme de DOUZE MILLE HUIT CENT EUROS (12.800,00 €),

A cet effet faire toutes déclarations, prendre tous engagements, se faire remettre tous titres et pièces, exiger toutes justifications, signer tous avant-contrat, actes et pièces.

Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire, la signature de l'acte valant décharge du mandataire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30 ,

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et les associés présents.

RR



Anc

**"SCI AUX BOUZIGUES"**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 50.000,00 €**  
**Siège social MONLAUR BERNET (32140), lieudit Aux Bouzigues**

**R.C.S. : 884 972 001 TARBES**

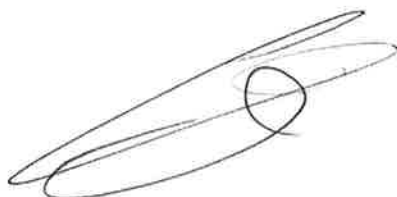
**ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 AOUT 2020**

**FEUILLE DE PRESENCE**

Associés	Nombre de parts sociales	Nombre de voix	Signature
RIVALS RENAUD	2500		
RIVALS ANNICK	2501		

**Certifiés sincères et véritable la présente feuille de présence .**

**La gérance**



RR      Anc